

---

## Réunion Itinéraire cyclable – Commune de Malissard

---

03/04/2019

### COMPTE RENDU

#### Présents

##### Malissard

- PELAT Bernard – Maire
- BARSCZUS Eric – Adjoint à l’environnement et sécurité
- DAMEY Thierry – Directeur des services techniques

##### Valence-Romans-Déplacements

- PEYRARD Marylène – Présidente
- GROUSSON Daniel – Vice-Président
- MEALLIER Pauline – Responsable de pôle
- DESCATOIRE Sébastien – Chargé de projets

##### Roule En Ville à Vélo

- CESSIEUX Albert

#### **Pièce jointe** : Note de préconisations

---

Marylène PEYRARD introduit la réunion en rappelant que le projet d’itinéraires cyclables structurant de VRD intéresse 16 communes et va permettre de mieux mailler en aménagements cyclables le territoire. Les gestionnaires de voiries concernées ont tous indiqué vouloir aller dans le sens du développement des modes actifs lors des comités d’itinéraires et réunions régulières à ce sujet depuis 2016.

La commune de Malissard est la seule ne s’étant pas encore engagée pour la mise en œuvre de ces itinéraires cyclables prioritaires. L’objet de la rencontre est donc de trouver une solution d’aménagement sur la commune pour assurer la continuité entre Cornas, Valence et Chabeuil.

Daniel GROUSSON insiste sur le fait que le développement des modes actifs et notamment du vélo est une réelle demande de la part des habitants et de la population, tant au niveau national que local.

Bernard PELAT rappelle que les voies reliant Valence à Malissard sont très empruntées et peuvent être dangereuses pour les cyclistes, d'où l'importance de trouver une solution la plus sécuritaire possible.

Pauline MEALLIER rappelle l'ensemble des étapes et échanges qui ont eu lieu depuis 2016 entre Malissard et VRD pour la constitution de cet itinéraire sur la commune de Malissard.

En résumé, depuis 2016, 3 itinéraires pour relier Chabeuil à Valence par Malissard ont été envisagés :

- Le chemin de la Digeonne, proposé par VRD et privilégié par l'association REEV ;
- La RD68, proposée par la commune mais refusée par le CD26 ;
- La RD200 proposée par le CD26 mais refusé par la commune.

Il est confirmé en séance par les parties présentes que l'itinéraire passant par le chemin de la Digeonne, envisagé dès le début du projet, est le plus pertinent.

Il est rappelé qu'une solution au coût maîtrisé avec réfections ponctuelles du revêtement sur le chemin de la Digeonne a été présentée en mairie puis en comité de Pilotage en mars 2017 sans retour défavorable de la commune jusqu'en octobre 2018.

Bernard PELAT exprime sa crainte de voir le chemin de la Digeonne devenir une voie de délestage pour les automobilistes en cas de réaménagement. Il souhaite proposer un aménagement plus qualitatif sur ce secteur avec la mise en place de dispositifs anti accès motorisé permettant au chemin d'être protégé de la circulation automobile et le traitement du point noir (gabarit resserré) sur la rue de la trésorerie.

Il indique qu'un budget de 60 000€HT est soutenable par la commune pour la réalisation de travaux en 2019.

Il est donc convenu que VRD envoie à la commune d'ici le début du mois de mai une nouvelle étude et estimation financière du projet d'itinéraire cyclable sur la commune (jointe au présent compte-rendu).

Il est demandé un retour à la commune sur les propositions formulées d'ici le 10 Juin.

Une rencontre entre la commune et VRD permettra de valider l'aménagement retenu, le planning et le plan de financement.